

**Commission Orientation, Mobilités et Sécurisation des Parcours Professionnels**

**Réunion du 9 novembre 2017**

compte-rendu validé le 28 mars 2018

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON est absente en début de séance en raison d'une conférence de presse. Michel OLLIER, co-Président de la Commission, ouvre la séance.

Monsieur Roland GAYET, au nom de la FSU, souhaite faire une déclaration préliminaire mais attendra Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON pour le faire.

**❶ Compte-rendu de la précédente réunion :**

Plusieurs amendements au projet de compte-rendu sont demandés :

- Au sujet de la labellisation de CEP régionaux : Christiane RANC (CFDT) transmettra ses notes au secrétariat du CREFOP ;
- Au sujet du CPRDFOP, Anne MESSEGUE (SGAR) demande d'inscrire la volonté de l'Etat qu'une fiche-action traite de ce sujet ou de prévoir dans le texte l'articulation ;
- Au sujet des critères d'éligibilité des organismes participant au SPRO au hors quota de la taxe d'apprentissage, Annick TATON (DIRECCTE) précise que la liste doit ensuite être présentée au Bureau du CREFOP et non au Comité plénier ;
- Au point 5 relatif aux compétences premières, Roland GAYET précise qu'il manque le terme « en cause » dans le 3<sup>ème</sup> paragraphe.

**❷ SPRO :**

Pour les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Chantal BUNEL-DELARCHE retrace le calendrier et Nicole THOMAS présente le cahier des charges ainsi que le dossier de candidature.

Annick TATON souligne que la présence territoriale fait actuellement l'objet de discussions entre l'Etat et la Région.

Mylène CHARRE (CGT) insiste sur le fait que les partenaires sociaux veulent de la place dans des concertations territoriales.

Au sujet des critères d'évaluation, Christiane RANC (CFDT) souhaite que certains concernent la qualité du service rendu.

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON précise que la Région et l'Etat se sont mis d'accord sur la co-présidence des réunions du service public de l'emploi (SPE) élargies aux acteurs du CREFOP. Surtout pas de nouvelle instance.

Anne MESSEGUE (SGAR) souligne un travail de grande qualité et très précis. Veut rappeler que le 1<sup>er</sup> frein des publics en difficulté (300 000) réside dans la faible connaissance de l'information et de lieux d'information. Elle souhaite qu'on ajoute dans les actions de professionnalisation, l'information des publics afin de lutter contre la stratégie d'évitement de ces publics et pour leur apporter une autonomie numérique qui ne va pas de soi.

Patrick RIOCREUX (U2P) demande que l'on parle de « métiers qui recrutent » au lieu de « métiers en tension ».

Annick TATON explique que le terme « métiers en tension » caractérise le décalage entre l'offre et la demande et évoque la liste préfectorale de formations permettant de bénéficier de l'allocation de fin de formation (AFF). Ce n'est pas parce qu'il y a des recrutements, parfois difficiles, que le métier va être qualifié « en tension » ; cette notion est statistique et recouvre d'autres critères comme le nombre de personnes formées. C'est donc un terme assez normé qui ne peut pas être utilisé pour tout.

Il vaut certainement mieux garder les 2 termes car la définition de « métier en tension » est très précise et certains métiers recrutent sans être en tension.

Roland GAYET a relevé une coquille dans le grand B ; il convient de remplacer « acteurs » par « organismes ».

**Consensus de la commission sur le cahier des charges du SPRO qui sera maintenant présenté au Comité plénier du CREFOP au cours de sa prochaine réunion, le 15 janvier prochain, comme composante du CPRDFOP.**

Comme convenu, Roland GAYET lit une déclaration dans laquelle la FSU s'émeut des propos tenus par le Président WAUQUIEZ sur les conseillers Pôle Emploi (voir annexe 1).

Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON ne veut pas répondre car ces propos ont été tenus dans un cadre extérieur à celui du Conseil régional, précisément dans le cadre de la campagne pour la présidence du parti des Républicains, et invite donc la FSU à adresser sa déclaration au siège du parti des Républicains.

En revanche, elle invite les membres à se rassembler autour des grandes réformes en cours, notamment celle de l'apprentissage, étant donné que cette compétence pourrait être transférée à d'autres acteurs que les Régions. 3 questions se posent :

- Que veut faire le gouvernement sur l'apprentissage ?
- Que deviendra la formation professionnelle tout au long de la vie demain ?
- Qui peut garantir la cohérence des formations en dehors des Conseils régionaux ?

Si demain l'apprentissage est confié aux branches professionnelles, il se pourrait que les échanges quadripartites ne soient plus d'actualité. Finalement, le CPRDFOP est le seul document qui montre l'intérêt du quadripartisme.

Roland GAYET souligne que la FSU contribue continuellement à la construction du pays.

Michel OLLIER (CFE-CGC) considère que le CREFOP doit pouvoir évoquer ces grands questionnements et propose de planifier des réunions ad'hoc.

Michel WEILL (CESER) acquiesce et propose de convoquer une séance extraordinaire du comité plénier pour échanger sur ces sujets.

Annick TATON fait preuve de réserve. En qualité de technicienne de la DIRECCTE elle ne peut pas se prononcer sur l'opportunité d'une telle réunion. Les projets de lois sont débattus par le Parlement et ensuite les services de l'Etat appliquent. Elle n'a pas à commenter.

Patrick RIOCREUX (U2P) s'interroge sur l'intérêt d'un débat de ce type au sein du CREFOP sachant que chacun défendra ses positions et qu'au final, il y aura désaccord.

Anne MESSEGUE (SGAR) fait valoir son devoir de réserve mais veut souligner que la bonne volonté de travailler ensemble sur le terrain est essentielle.

### ③ **Liste éligibilité au hors quota taxe apprentissage :**

Annick TATON rappelle que plusieurs textes réglementaires donnent accès au hors quota de la taxe d'apprentissage mais le groupe n'a instruit que la partie relevant du paragraphe 5 de l'article L6241-10 du Code du Travail et qui vise les « organismes reconnus comme participant au SPRO ». Au final, la liste est élaborée par le SGAR. C'est la première fois que le CREFOP se saisit de ce sujet dans notre région. Il conviendra certainement d'affiner la méthode l'année prochaine.

Nicole THOMAS, des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, présente la façon dont a fonctionné le groupe de travail éphémère ainsi que ses conclusions :

- souhait de la prise en compte de la problématique « handicapés »
- rappel des 2 situations qui empêchent totalement d'intégrer la liste :
  - o être un organisme de formation
  - o être un organisme d'insertion professionnelle

Nicole THOMAS liste les organismes qui seraient exclus de la liste alors qu'ils en bénéficieraient les années précédentes ; elle les présente un à un.

Aurélie GAVOILLE-ALIX (MEDEF) demande de préciser les procédures. Comment les organismes potentiellement éligibles peuvent-ils « candidater » ?

Chantal BUNEL-DELARCHE propose de soumettre la question au Bureau du CREFOP qui se réunit le lendemain.

### ④ **Point d'actualité sur l'appui du CARIF OREF à la VAE**

Christelle MASSON, du CARIF OREF Auvergne-Rhône-Alpes, présente le sujet en s'appuyant sur un diaporama (voir annexe 2). Elle précise, qu'à la mission du CARIF OREF Auvergne-Rhône-Alpes en matière de VAE est adossé le « pôle appui VAE » porté par l'union régionale des CIBC, basé physiquement à Saint-Etienne mais qui se déploie sur tous les territoires de la région, grâce à une équipe de 3 personnes.

Christiane RANC, qui intervient avec autre casquette que celle de la CFDT, n'est pas surprise de voir apparaître les CIBC sur ce sujet car c'est leur cœur de métier.

Annick TATON souhaite qu'au cours d'une prochaine réunion, soit présentée l'étude menée sur les validations partielles VAE. (Prévoir 1/2 heure environ ; présentation par Isabelle JOURDAN-CAMPIGLI)

### ⑤ **Question diverse :**

Mylène CHARRE souhaite que l'on traite dans une prochaine réunion de la numérisation des métiers

# **ANNEXES**



**Déclaration liminaire à la commission orientation  
mobilités et sécurisation des parcours professionnels du  
CREFOP Auvergne-Rhône-Alpes  
Le jeudi 9 novembre 2017**

Mercredi 25 octobre, à Mandelieu-la-Napoule, **le candidat à la présidence de Les Républicains** a fait cette déclaration : *« J'ai vu ces situations qui nous révoltent, où un demandeur d'emploi pousse la porte de Pôle emploi pour trouver un emploi. Et on lui répond : vous avez deux ans d'assistance chômage, ne vous pressez pas. Profitez un peu de la vie. Parce que cela, c'est la réalité. »*

Laurent Wauquiez, candidat à la présidence des républicains et président la région Auvergne-Rhône Alpes connaît manifestement mal la réalité de notre Pays.

On est loin du temps où Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat, reconnaissait que les agents de Pôle emploi étaient débordés !

- La réalité, c'est des portefeuilles de demandeurs qui oscillent entre 150 et plus de 400 DE selon les modalités de suivi.
- La réalité, c'est des sollicitations multiples par mail en matière d'indemnisation, de recherche d'emploi, de conseils, de formations...
- La réalité dans les sites, c'est prioriser et refuser des demandes de formation suite au désinvestissement de la région Auvergne Rhône Alpes depuis que Mr Wauquiez en est le président.
- La réalité, c'est la mobilité restreinte et l'isolement de certains demandeurs d'emploi faute de transports en commun, faute de permis de conduire...
- La réalité, c'est faire face au désarroi de publics laissés sur le bord du chemin par les aléas de la vie sans avoir forcément de solution adaptée
- La réalité, c'est 55 % de demandeurs d'emploi non indemnisés : le chômage ne permet pas vraiment de partir en vacances !!!

**Alors plutôt que de stigmatiser les conseillers de Pôle Emploi et les demandeurs d'emploi, la FSU invite M Wauquiez à venir partager le quotidien des conseillers, pour voir ce qu'est la réalité du chômage.**

**Chaque jour, c'est bien le professionnalisme et le courage qui permet aux conseiller-es de faire face aux missions qui leurs sont assignées.**

Information, conseil et appui des personnes à la démarche VAE : quelle offre de professionnalisation pour les opérateurs CEP ?

**CARIF OREF**  
Auvergne-Rhône-Alpes

### Le nouveau contexte pour l'information, le conseil et l'appui à la démarche VAE

2

- **Au 30 juin 2017** : fin du réseau dédié des PC VAE (Auvergne) et des PAC (Rhône Alpes)
- Au regard du cahier des charges du CEP, ces services ont vocation à être rendus par les opérateurs du conseil en évolution professionnelle

## Les OBJECTIFS conjoints

- Concevoir et mettre en œuvre un programme de professionnalisation adapté aux contextes d'intervention des opérateurs CEP
- Il proposera :
  - des actions,
  - des outils, des supports
  - de la capitalisation
 Qui devront impacter l'évolution :
  - des compétences
  - des services
  - des organisations

## Le nouveau contexte pour l'information, le conseil et l'appui à la démarche VAE

Pour développer des services homogènes au sein des réseaux CEP, la Région décide de déployer :

➡ **un dispositif d'appuis et de professionnalisation ouvert aux conseillers du CEP sur tout le territoire régional**

Pour le concevoir et le mettre en œuvre, elle mobilise :

**CARIF OREF**  
Auvergne-Rhône-Alpes



Qui travaillent en lien avec les représentants des opérateurs CEP

## Les OBJECTIFS conjoints

- Concevoir et mettre en œuvre un programme de professionnalisation adapté aux contextes d'intervention des opérateurs CEP
- Il proposera :
  - des actions,
  - des outils, des supports
  - de la capitalisation
    - Qui devront impacter l'évolution :
      - des compétences
      - des services
      - des organisations

## Carif Oref et Pôle Appui VAE : rôles et missions

### Carif Oref Auvergne Rhône Alpes

Rôle de cellule ressource régionale sur la VAE

**Une mission de professionnalisation :** professionnalisation partagée des acteurs AIO sur la VAE : actions de formation en présentiel, à distance, conception supports pédagogiques, échanges et capitalisation des pratiques

**Une mission d'Information :** conception et mise à disposition de ressources en ligne à destination des pro et du grand public

**Une mission d'observation :** tableaux de bord VAE, suivi des parcours...

### Pôle Appui VAE

Rôle : appui à la professionnalisation des opérateurs CEP sur la VAE (sur 2017-2018)

**Hot Line :** un service d'assistance téléphonique pour répondre aux questions des conseillers CEP

**Conception et mise à disposition d'outils adaptés pour les conseillers**

**Conception et animation de sessions de formation**

**Appui à la professionnalisation pour la mise en œuvre d'actions collectives**



## La REALISATION

### ▪ REALISATION :

#### DES ACTIONS

☎ une Hot Line pour les conseillers  
 ➤ des actions de formation, d'échanges de pratiques sur la VAE adaptées aux niveaux et objectifs des publics cibles, en présentiel et/ou à distance  
 📰 de la veille et diffusion d'information sur les évolutions du dispositif

#### DES OUTILS

✂ adaptation, conception, évolution, appropriation d'outils et ressources partagés entre les CEP

#### La hot line

Mise en œuvre par le pôle appui VAE. Elle permettra aux conseillers en évolution professionnelle d'obtenir une réponse immédiate à leurs questions en lien avec la VAE.  
 Un numéro unique : 04-77-90-09-07

#### DE LA CAPITALISATION

Formalisation de repères sur les conditions de réussite et d'intégration du conseil en VAE



Des actions proposées de décembre 2017 à décembre 2018

## L' évaluation

- Recueil des indicateurs d'évaluation tout au long du projet
- Bilan du dispositif
- Perspectives



restitution du bilan 1<sup>er</sup> semestre 2019